

République de Guinée



SOCIETE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN-CHINE/GUINEE

**PROJET DE CAMPAGNE DE SONDAGES MINIERS
POUR LA RECHERCHE DE BAUXITE DU PERMIS
A/2025/006/DIGM/CPDM
(Préfecture de Téliélé,
Sous-préfecture de Konsotami)**

NOTE DE CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

*Document de cadrage préalable à l'élaboration des Termes de Référence de la NIES
Conformément à l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023
portant procédure administrative d'évaluations environnementales en République de Guinée
Version révisée*

SEES

Société d'Etudes Environnementales et sociales

Mars 2026

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
2	PRESENTATION DU PROMOTEUR	5
3	PRESENTATION DU CONSULTANT	6
4	CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	6
4.1	Le cadre légal et réglementaire	6
4.1.1	Textes fondamentaux et codes nationaux	7
4.1.2	Normes nationales applicables :	7
4.2	Le cadre institutionnel	7
4.3	Cadre politique et normatif.....	8
5	DESCRIPTION DU PROJET	8
6	OBJECTIFS DE L'ETUDE ET PORTÉE DE LA NOTE DE CADRAGE	11
7	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL PRÉLIMINAIRE.....	12
7.1	Contexte environnemental général	12
7.1.1	Relief et géomorphologie.....	12
7.1.2	Géologie et sols	12
7.1.3	Hydrographie.....	12
7.1.4	Couverture végétale et occupation des terres.....	13
7.2	Contexte social et économique général	13
8	IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET	14
8.1	Impacts environnementaux potentiels	14
8.2	Impacts sociaux et fonciers potentiels	15
8.3	Pression sur les infrastructures et services locaux	15
8.4	Acceptabilité sociale et concertation	15
8.5	Synthèse des enjeux à étudier	16
9	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	18
10	ANNEXE.....	18
10.1	Photo de la réunion	18
10.2	Procès-verbal de la réunion.....	19

Liste des figures et tableaux

Figure 1 – Carte de situation de la zone du projet	4
Figure 2 – Coordonnées de la zone de prospection	9
Figure 3 – Carte de localisation de la zone de sondage	11
Tableau 1 -- Tableau récapitulatif des coordonnées du permis.....	8
Tableau 2 - Tableau préliminaire des localités de la zone.....	13
Tableau 3 - Tableau d'identification des principaux impacts potentiels.....	17

Liste des Abréviations

Abréviation	Signification
AGEE	Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale
AN	Assemblée Nationale
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
DD	Degrés Décimaux
DIGM	Direction Nationale des Investissements et de la Géologie Minière
DMS	Degrés, Minutes, Secondes
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
GES	Gaz à Effet de Serre
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
PARC	Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SAU	Société Anonyme Unipersonnelle
SDM	Société du Développement des Mines Internationales Henan-Chine / Guinée
SEES	Société d'Études Environnementales et Sociales
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
TdR	Termes de Référence
WGS84	World Geodetic System 1984

1 INTRODUCTION

La société SOCIETE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN-CHINE/GUINEE SAU est titulaire du permis n° A/2025/006/DIGM/CPDM, couvrant une superficie d'environ 163 km², situé dans la préfecture de Téliélé (sous-préfecture de Konsotami). Dans ce permis, SDM effectuera des travaux de prospection sur une première zone d'environ 3km² délimitée sur la carte ci-dessous. Conformément à l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG, SDM Chine doit réaliser préalablement une Notice d'Impact Environnemental et Social. Dans ce contexte, SDM a sollicité SEES SARL pour la réalisation de cette étude.

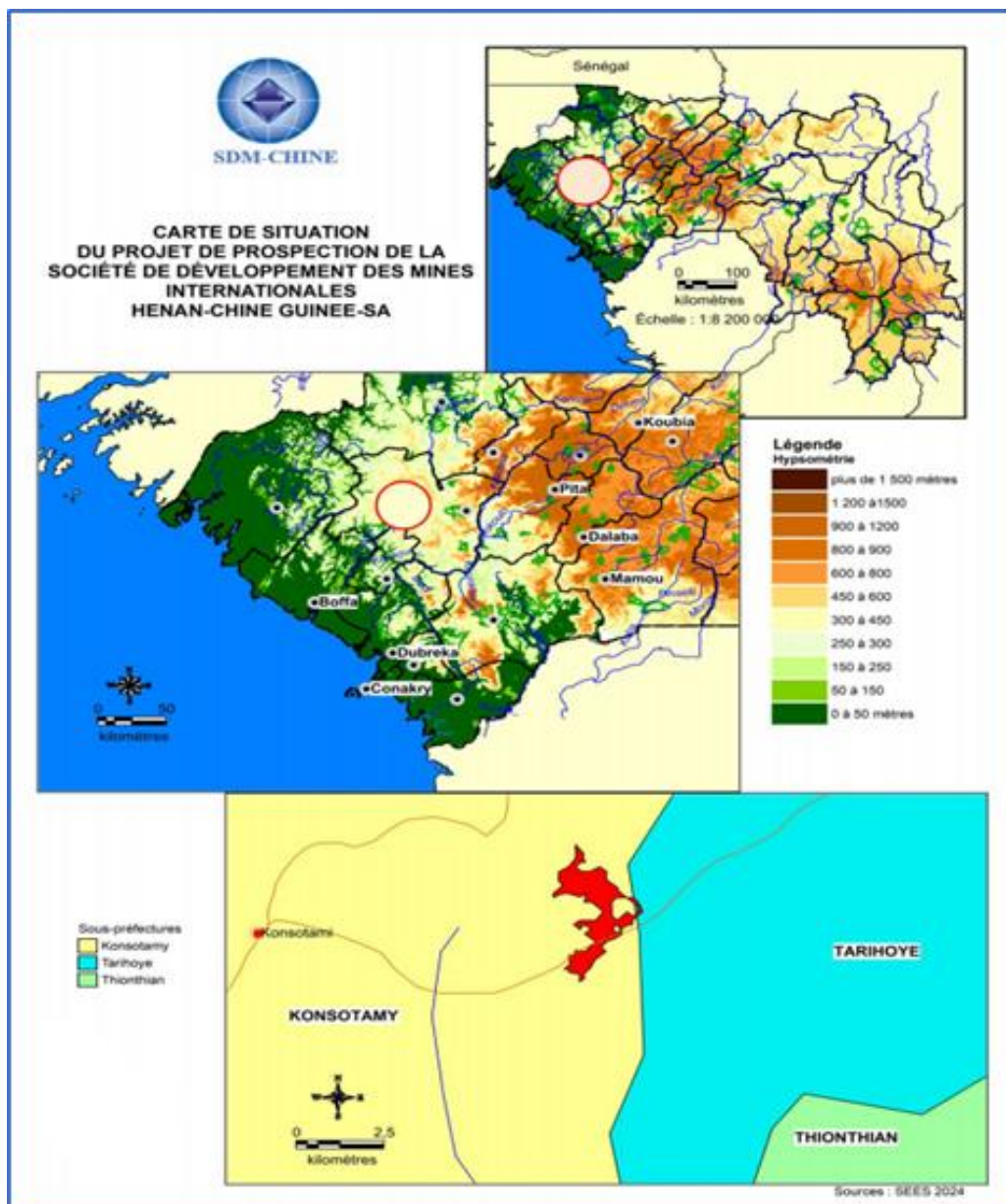


Figure 1 – Carte de situation de la zone du projet



Conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023, modifiant l'arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG, tout projet ou activité relevant de la catégorie B du Code de l'Environnement, présentant des impacts environnementaux et sociaux modérés et maîtrisables, doit faire l'objet d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES). À ce titre, les travaux de sondages envisagés par SDM entrent dans cette catégorie et nécessitent donc la réalisation préalable de la présente note de cadrage environnemental et social.

SDM Henan-Chine / Guinée SAU a sollicité la Société d'Études Environnementales et Sociales (SEES SARL), bureau d'études agréé, pour la réalisation de la présente note de cadrage environnemental et social, préalable à l'élaboration des Termes de Référence et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES). La présente note de cadrage vise à :

- Présenter le contexte et les caractéristiques générales du projet ;
- Décrire le cadre réglementaire et institutionnel applicable ;
- Identifier de manière préliminaire les enjeux environnementaux et sociaux liés aux activités de sondage ;
- Délimiter la zone d'influence du projet et les thématiques prioritaires à approfondir dans la future NIES.

La présente introduction constitue ainsi le cadrage général du projet de sondages et pose les bases nécessaires à l'élaboration des Termes de Référence de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), qui permettront à l'AGEE et au CTAE d'évaluer la conformité du projet aux exigences environnementales et sociales en vigueur en République de Guinée.

2 PRESENTATION DU PROMOTEUR

La Société du développement des Mines internationales HENAN-CHINE/GUINEE - SAU (SDM-CHINE-SA) a été constituée et immatriculée le 28 mars 2025 sous le numéro RCCCM/GN.TCC.2025. B.05014 ayant son siège social à Conakry- Commune de Kaloum- Sandervalia-immeuble Bobodi, 2ème étage, représentée par WANG ZHENYU en qualité de Directeur exécutif. L'objet social de la société est l'exploration, l'exploitation, le traitement et la commercialisation des ressources minérales et de leurs produits dérivés sur le territoire de la République de Guinée, ainsi que la prestation de services liés aux opérations dans le secteur minier. En date du 23 avril 2025, la société s'est vu octroyer le Permis de prospection n° 24234 pour la recherche de bauxite, couvrant une superficie d'environ 163 km², situé dans la sous-préfecture de Konsotami, préfecture de Téliélé.

Basée en République de Guinée, SDM HENAN-CHINE / GUINÉE SAU a pour mission de contribuer à la valorisation durable du potentiel minier national par l'introduction de technologies modernes, la promotion de partenariats stratégiques et la création de retombées économiques locales. Elle met un accent particulier sur le transfert de compétences, le respect des normes environnementales et sociales, ainsi que sur le développement communautaire dans ses zones d'intervention.

3 PRESENTATION DU CONSULTANT

La Société d'Études Environnementales et Sociales (SEES SARL) est une société à responsabilité limitée de droit guinéen, immatriculée sous le numéro RCCM/GN-KAL.2018.B.081195, et établie à l'immeuble Kama, Coronthie 2, Kaloum, Conakry. SEES est un cabinet d'expertise pluridisciplinaire regroupant une équipe d'experts guinéens, appuyés par des experts internationaux disposant d'une solide connaissance du contexte environnemental, social et institutionnel guinéen. Le cabinet a été créé en janvier 2018.

Le cabinet est spécialisé dans la réalisation d'études et de plans de gestion environnementale et sociale, couvrant notamment :

- Les Études et Notices d'Impact Environnemental et Social (EIES / NIES) ;
- Les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Les Plans d'Action de Réinstallation et de Compensation (PARC) ;
- Les systèmes de suivi-évaluation et la géomatique appliquée.

Présente et active en République de Guinée depuis plus de vingt (20) ans, SEES a développé une expertise reconnue dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de projets à l'échelle locale, préfectorale et régionale. Cette expérience de terrain s'appuie sur une relation de confiance durable avec les communautés locales, un réseau de partenariats institutionnels solides, et une connaissance approfondie du tissu socio-économique guinéen.

La proximité avec les acteurs locaux et la maîtrise du contexte environnemental et social national constituent des atouts majeurs qui garantissent la qualité, la fiabilité et la pertinence des études réalisées par SEES.

4 CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

4.1 Le cadre légal et réglementaire

L'analyse du cadre légal vise à identifier l'ensemble des textes régissant la planification, la mise en œuvre et la gestion environnementale et sociale du projet. Le consultant examinera les dispositions pertinentes des textes suivants, en mettant en évidence les liens avec le projet de sondages.

4.1.1 Textes fondamentaux et codes nationaux

Le projet de sondages géologiques envisagé par SDM Henan-Chine / Guinée SAU s'inscrit dans le cadre juridique et réglementaire de la République de Guinée relatif à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et aux activités minières.

Les principaux textes nationaux applicables au projet comprennent notamment :

- La Constitution de la République de Guinée ;
- Le Code de l'Environnement (Loi L/2019/0034/AN) ;
- Le Code Minier, pour les dispositions relatives aux activités de prospection et d'exploration ;
- Le Code des Collectivités Locales ;
- Le Code Foncier et Domanial ;
- Les textes sectoriels relatifs à l'eau, aux forêts, à la faune, à l'élevage, à la santé publique et au travail ;
- Les décrets et arrêtés encadrant les évaluations environnementales et sociales, en particulier l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023 fixant les procédures d'évaluations environnementales.

Ces textes définissent les obligations du promoteur en matière de prévention, d'évaluation et de gestion des impacts environnementaux et sociaux liés aux activités de sondages.

4.1.2 Normes nationales applicables :

Les activités de sondage sont également soumises au respect des normes environnementales nationales applicables, notamment celles relatives :

- Aux rejets d'eaux usées ;
- Aux émissions atmosphériques ;
- À l'exposition au bruit et aux substances chimiques.

Ces normes constituent des références pour l'appréciation des impacts potentiels du projet et pour la définition des mesures de gestion environnementale à intégrer dans la future NIES.

4.2 Le cadre institutionnel

La mise en œuvre et le suivi du projet de sondages relèvent de plusieurs institutions nationales et locales intervenant dans les domaines de l'environnement, des mines, de la décentralisation et de la protection sociale.

Les principales institutions concernées sont notamment :

- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), en charge de la politique environnementale et du processus d'évaluation environnementale et sociale ;
- L'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE), chargée de l'instruction, de la validation et du suivi des études environnementales ;
- Le Ministère des Mines et de la Géologie, autorité de tutelle du secteur minier ;
- Les services déconcentrés de l'État et les autorités locales, impliqués dans la gestion foncière, la concertation communautaire et le suivi local du projet.

Ces institutions constituent le cadre de gouvernance dans lequel s'inscrit le projet et la future Notice d'Impact Environnemental et Social.

4.3 Cadre politique et normatif

La République de Guinée a adopté plusieurs politiques, stratégies et engagements internationaux en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de gestion des risques.

À ce titre, le projet s'inscrit notamment dans le cadre :

- Des politiques nationales de protection de l'environnement et de développement durable ;
- Des stratégies nationales relatives à la biodiversité, au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophes ;
- Des conventions internationales ratifiées par la Guinée, relatives à la protection de l'environnement, aux droits sociaux et à la sécurité au travail.

Ces orientations constituent des références générales pour l'analyse de la cohérence du projet de sondages avec les objectifs nationaux de durabilité, de résilience climatique et de gouvernance locale.

5 DESCRIPTION DU PROJET

La Société du Développement des Mines Internationales HENAN-CHINE / GUINÉE SAU est titulaire du permis n° A/2025/006/DIGM/CPDM, couvrant une superficie d'environ 163 km², situé dans la préfecture de Téliélé, sous-préfecture de Konsotami.

Tableau 1 -- Tableau récapitulatif des coordonnées du permis

Point	Latitude (DD)	Longitude (DD)	Latitude (DMS)	Longitude (DMS)
P1	10.905556	-13.355000	10°54'20.00"N	13°21'18.00"W
P2	11.000000	-13.355000	11°00'00.00"N	13°21'18.00"W
P3	11.000000	-13.500000	11°00'00.00"N	13°30'00.00"W
P4	10.905556	-13.500000	10°54'20.00"N	13°30'00.00"W

Dans le cadre de ce permis, SDM prévoit de réaliser des travaux de sondages géologiques sur une zone ciblée d'environ 3 km² située dans la préfecture de Téliimélé, en République de Guinée.

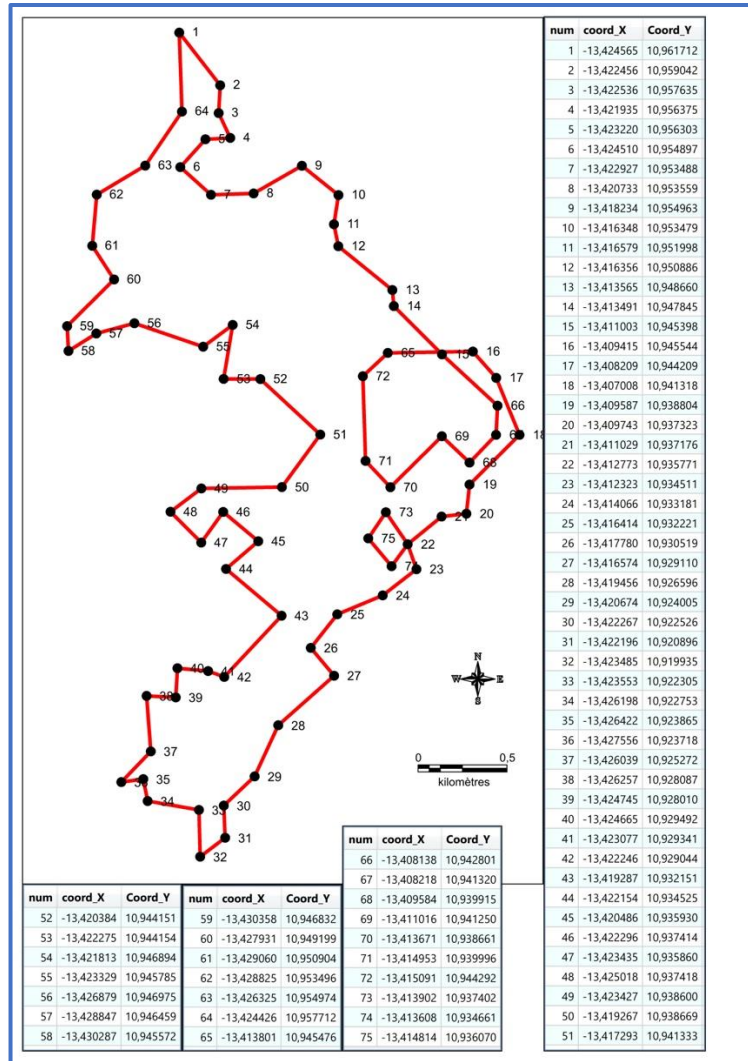


Figure 2 – Coordonnées de la zone de prospection

Cette phase de sondage a pour objectif de caractériser le potentiel minéral du permis afin d’orienter les décisions futures relatives au développement du projet. Elle constitue une phase strictement exploratoire, préalable à toute activité d’exploitation minière, et ne comporte à ce stade aucune infrastructure permanente.

Les sondages seront réalisés au moyen d’une technique de forage à la tarière, couramment utilisée pour les travaux de prospection de bauxite. Cette méthode ne nécessite ni utilisation d’eau pour le procédé de forage, ni additifs chimiques. Il n’est pas prévu de recours à l’air comprimé, au tubage ou à la cimentation. Les interventions seront ponctuelles, de faible emprise et limitées à la zone ciblée à l’intérieur du périmètre du permis.



La campagne de sondages sera réalisée selon une maille moyenne de 75 m × 75 m, conformément au programme technique du promoteur. Cette maille pourra faire l'objet d'ajustements ponctuels en fonction des contraintes topographiques et des résultats géologiques obtenus en cours d'exécution, sans modification substantielle de la nature exploratoire des travaux.

La durée de vie du projet correspond à la phase de sondage, estimée à environ trois à quatre mois. Le calendrier prévisionnel comprend une phase préparatoire (mobilisation et balisage), une phase opérationnelle de forage, puis une phase de remise en état progressive des sites, l'ensemble étant réalisé dans un délai maximal de quatre mois sous réserve des conditions climatiques.

Conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023, ces travaux de prospection relèvent du régime de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), qui devra être réalisée et approuvée préalablement à toute intervention sur le terrain.

Les principales activités prévues dans le cadre de cette phase de sondage comprennent notamment :

- L'utilisation de pistes existantes et, si nécessaire, l'ouverture ponctuelle de pistes d'accès temporaires de faible largeur à l'intérieur de la zone ciblée ;
- L'aménagement localisé de plateformes de travail de dimensions limitées ;
- La réalisation de forages à la tarière sur des points de prospection identifiés ;
- La gestion des déblais issus des forages et des déchets domestiques générés par la présence temporaire de l'équipe de chantier ;
- L'entreposage temporaire du matériel et des équipements nécessaires aux opérations ;
- La remise en état progressive des sites à l'issue des travaux.

Les travaux seront réalisés sur une durée limitée (quelques mois), sans installation de base-vie permanente et dans le respect des normes environnementales nationales en vigueur. Le personnel mobilisé restera limité et l'organisation des travaux privilégiera les solutions d'hébergement existantes à proximité, sans installation d'infrastructures permanentes.

La carte ci-après présente la localisation de la zone de sondage à l'intérieur du permis, ainsi que sa situation par rapport aux principales localités environnantes.

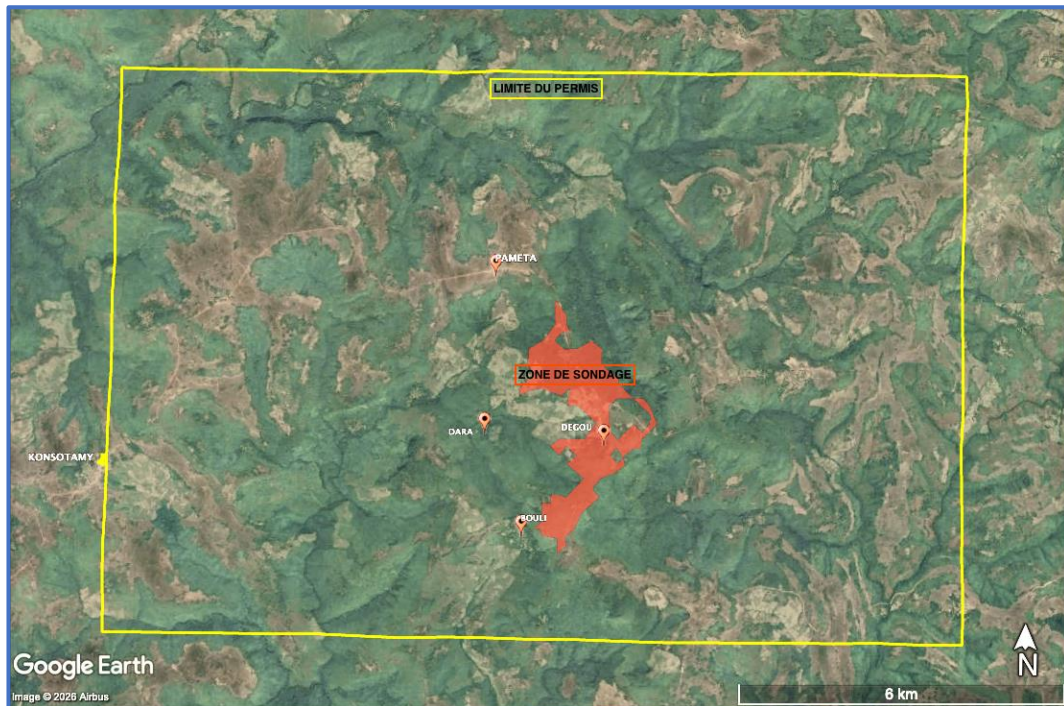


Figure 3 – Carte de localisation de la zone de sondage

6 OBJECTIFS DE L'ETUDE ET PORTÉE DE LA NOTE DE CADRAGE

La présente note de cadrage environnemental et social s'inscrit dans le cadre de la procédure nationale d'évaluation environnementale et sociale applicable aux projets de catégorie B, conformément à l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023.

Elle a pour objectif d'identifier, de manière préliminaire, les enjeux environnementaux et sociaux associés aux travaux de sondages géologiques envisagés par la Société du Développement des Mines Internationales HENAN-CHINE / GUINÉE SAU, afin de définir la portée et les thématiques prioritaires à approfondir dans le cadre de la future Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

Plus spécifiquement, la note de cadrage vise à :

- Décrire les caractéristiques générales du projet de sondages et sa zone d'influence ;
- Présenter le contexte environnemental et socio-économique de la zone concernée ;
- Identifier les composantes du milieu naturel et humain susceptibles d'être affectées par les travaux ;
- Mettre en évidence les principaux enjeux et risques environnementaux et sociaux à considérer
- Fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des Termes de Référence de la NIES.

7 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL **PRÉLIMINAIRE**

7.1 Contexte environnemental général

La zone du projet est située en République de Guinée, dans la région administrative de Kindia, au sein de la préfecture de Téliélé et de la sous-préfecture de Konsotami. Elle s'inscrit en bordure occidentale du massif du Fouta-Djalon, dans un ensemble morphologique caractérisé par des plateaux d'altitude moyenne entaillés par un réseau de vallées et de bas-fonds.

7.1.1 Relief et géomorphologie

Le relief est globalement collinaire à tabulaire, avec des altitudes moyennes comprises entre 400 et 450 mètres. Les plateaux cuirassés (bowés) constituent les formes dominantes du paysage. Ils sont localement entaillés par des vallées peu encaissées qui structurent le drainage naturel.

Les pentes sont généralement modérées, avec des ruptures topographiques localisées au niveau des rebords de plateaux. Les zones de bas-fonds présentent des sols plus profonds et hydromorphes, utilisés en partie pour des cultures saisonnières.

7.1.2 Géologie et sols

Le substratum géologique est composé principalement de formations de grès et de schistes appartenant au socle du Fouta-Djalon, recouverts par des altérites ferrugineuses et des horizons latéritiques cuirassés. Les sols sont majoritairement ferrugineux tropicaux, avec :

- Des sols peu profonds et latéritiques sur les plateaux ;
- Des sols plus épais et hydromorphes en bas-fonds.

Ces caractéristiques sont typiques de la région et n'induisent pas, à ce stade, de contraintes particulières incompatibles avec des travaux ponctuels et temporaires de sondage.

7.1.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique est constitué de petits cours d'eau et de ruisseaux à écoulement principalement saisonnier, rattachés au bassin du Cogon. Les écoulements sont discontinus en saison sèche et plus marqués en saison des pluies.

Les cours d'eau structurent l'implantation des formations végétales de type galerie forestière le long des vallées. Ces milieux jouent un rôle fonctionnel dans le drainage local et l'alimentation en eau des usages ruraux (abreuvement, usages domestiques).

À ce stade du cadrage, aucun cours d'eau d'importance nationale ou internationale ni zone humide classée n'est identifié dans l'emprise directe des travaux envisagés.

7.1.4 Couverture végétale et occupation des terres

La couverture végétale correspond à une mosaïque paysagère typique des zones rurales du Fouta-Djalon occidental, comprenant :

- Des savanes herbeuses sur plateaux cuirassés ;
- Des savanes arborées et arbustives ;
- Des forêts-galeries le long des cours d'eau ;
- Des jachères agricoles à différents stades de régénération ;
- Des espaces cultivés en périphérie des villages.

L'état de conservation des formations végétales reflète une influence anthropique ancienne liée à l'agriculture pluviale, au pâturage extensif et aux feux saisonniers. La zone présente ainsi un degré d'anthropisation courant pour la préfecture de Téliélé.

À ce stade, aucune aire protégée classée, réserve forestière officielle ou site reconnu à haute valeur écologique n'est localisé dans l'emprise prévisionnelle des sondages.

Compte tenu du caractère localisé, temporaire et non extractif des travaux projetés, le contexte environnemental général apparaît compatible avec la réalisation d'une campagne de sondages sous réserve de mesures de gestion appropriées qui seront précisées dans la NIES.

7.2 Contexte social et économique général

La zone d'influence du projet se situe dans une région à dominante rurale et agro-pastorale. La localité de Dégou, sous-secteur rattaché au district de Bouli, est identifiée comme étant la seule implantation située dans l'emprise directe des travaux de sondage, tandis que les villages de Bouli, Boundou-Assa, Dara et Pameta relèvent de la zone d'influence indirecte.

Le tableau ci-dessous présente les localités situées dans la zone d'influence du projet, leur rattachement administratif ainsi que leur position par rapport à l'emprise des travaux de sondage.

Tableau 2 - Tableau préliminaire des localités de la zone

Localité	District / Secteur	Sous-préfecture	Type de zone d'influence
Dégou	Bouli	Konsotami	Emprise directe
Bouli	Bouli	Konsotami	Zone d'influence indirecte

Boundou-Assa	Bouli	Konsotami	Zone d'influence indirecte
Dara	Bouli	Konsotami	Zone d'influence indirecte
Pameta	Bouli	Konsotami	Zone d'influence indirecte

La population est majoritairement peuhle et organisée selon des structures sociales traditionnelles. L'économie locale repose principalement sur l'agriculture pluviale, l'élevage extensif et des activités complémentaires de cueillette et de petit commerce. Le foncier est majoritairement régi par le droit coutumier.

Les infrastructures sociales et économiques demeurent limitées, et certains sites à valeur culturelle ou symbolique sont présents dans la zone, constituant des enjeux à prendre en compte dans la suite du processus d'évaluation environnementale et sociale.

Lors de la mission de cadrage menée auprès des autorités de la sous-préfecture de Konsotami, plusieurs préoccupations ont été exprimées, notamment en lien avec les risques d'accidents impliquant les populations et le bétail, la préservation des terres agricoles, la protection des points d'eau et la gestion des impacts sur le couvert végétal. Les autorités ont également formulé des attentes en matière d'emploi local, d'amélioration des infrastructures et de mécanismes de compensation équitables en cas d'impact. Ces éléments traduisent la sensibilité socio-économique du territoire et justifient l'approfondissement de l'analyse dans le cadre de la NIES.

La description du contexte environnemental et social présentée dans la présente note de cadrage est volontairement synthétique. Les analyses détaillées et les inventaires spécifiques seront réalisés dans le cadre de la Notice d'Impact Environnemental et Social, conformément aux Termes de Référence qui seront élaborés.

8 IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

Sur la base de la description préliminaire du projet et du contexte environnemental et social de la zone d'étude, les travaux de sondages géologiques envisagés par SDM Henan-Chine / Guinée SAU sont susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux localisés.

Ces impacts potentiels sont analysés à ce stade de manière qualitative, en tenant compte du caractère temporaire des travaux, de leur emprise limitée (environ 3 km²) et de la nature des activités prévues (ouverture de pistes, plateformes de forage, sondages et remise en état des sites).

8.1 Impacts environnementaux potentiels

Les principaux impacts environnementaux susceptibles d'être associés à la phase de préparation, de réalisation et de clôture des sondages concernent notamment :

- La perturbation ponctuelle du couvert végétal lors de l'ouverture des pistes et des plateformes de forage ;
- La dégradation localisée des sols (compactage, érosion superficielle) liée à la circulation des engins ;
- Les risques de pollution des sols et des eaux en cas de mauvaise gestion des déchets, des hydrocarbures ou des déblais issus des forages ;
- Les nuisances sonores et les émissions de poussières générées par les engins et les équipements de forage ;
- La modification localisée du drainage superficiel, notamment au niveau des bas-fonds.

8.2 Impacts sociaux et fonciers potentiels

Sur le plan social et foncier, les impacts potentiels du projet sont principalement liés à :

- L'occupation temporaire de petites superficies agricoles ou pastorales dans les zones de sondage et le long des pistes d'accès ;
- Les perturbations temporaires de l'accès aux terres, aux parcours ou aux ressources naturelles utilisées par les populations locales ;
- Les interactions entre le personnel du projet et les communautés riveraines, susceptibles de générer des attentes sociales ou des tensions ponctuelles ;
- Les risques sanitaires et de sécurité liés à la circulation des engins et à la présence temporaire de travailleurs.

Les préoccupations exprimées par les autorités locales mettent en évidence un risque perçu de perturbation des terres agricoles et des usages fonciers coutumiers, ainsi qu'une attente forte en matière de compensation en cas d'impact sur les biens ou les moyens d'existence.

8.3 Pression sur les infrastructures et services locaux

La réalisation des travaux de sondage dans un contexte rural est susceptible d'entraîner une pression ponctuelle sur certaines infrastructures et services locaux, notamment :

- La dégradation ou l'encombrement temporaire des pistes rurales ;
- La sollicitation des points d'eau et de certains services communautaires en raison de la présence du personnel de chantier.

8.4 Acceptabilité sociale et concertation

L'acceptabilité sociale du projet constitue un enjeu important du processus d'évaluation environnementale et sociale. Les perceptions, attentes et préoccupations des communautés locales,

en particulier dans la localité de Dégou et les villages environnants, devront être prises en compte dans la suite du processus.

Les risques de conflits d'usage liés à l'accès aux terres, aux ressources naturelles ou aux infrastructures locales constituent des enjeux à analyser plus en détail dans le cadre de la future NIES.

Dans le cadre de la mission de cadrage environnemental et social, les autorités administratives locales (Préfecture de Téliélé, Sous-préfecture de Konsotami et représentants locaux concernés) ont été informées du projet et consultées à titre préliminaire. Cette démarche d'information institutionnelle ne se substitue pas à la procédure formelle de consultation publique prévue dans le cadre de la NIES. Les éléments justificatifs sont présentés en annexe.

Les échanges préliminaires avec les autorités locales ont mis en évidence plusieurs préoccupations, notamment :

- Les risques d'accidents impliquant les populations et le bétail ;
- La préservation des terres agricoles et des parcours pastoraux ;
- La protection des points d'eau ;
- La gestion des impacts sur le couvert végétal.

Des attentes ont également été exprimées en matière d'emploi local et de mécanismes de compensation équitables en cas d'impact sur les biens ou les moyens d'existence.

Ces éléments devront être analysés de manière objective et proportionnée, au regard du caractère temporaire, localisé et exploratoire des travaux de sondage, et intégrés dans la future Notice d'Impact Environnemental et Social à travers un dispositif structuré de consultation publique et de gestion des plaintes.

8.5 Synthèse des enjeux à étudier

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux identifiés à ce stade du cadrage concernent notamment :

- La gestion des déchets domestiques, des hydrocarbures et des déblais de forage ;
- La préservation du couvert végétal et des habitats sensibles ;
- La protection des ressources en eau et des sols agricoles ;
- La sécurité des populations riveraines et des usagers des pistes ;
- La prévention des conflits d'usage et le maintien d'une concertation locale efficace.

Ces enjeux serviront de base à la définition de la portée, du contenu et des priorités de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) à élaborer.

Tableau 3 - Tableau d'identification des principaux impacts potentiels

Catégorie	Impact	Description
Impacts environnementaux – phase de préparation et de sondage	Défrichement localisé	Perturbation ponctuelle du couvert végétal et destruction d'habitats secondaires lors de l'ouverture des pistes et plateformes.
	Dégradation des sols	Compactage du sol, érosion superficielle et risque de contamination par les hydrocarbures ou par une mauvaise gestion des déblais et déchets ;
	Pollution de l'air et poussières	Émissions de poussières et de gaz d'échappement liées au passage des engins et à l'utilisation des foreuses.
	Pollution sonore et vibrations	Bruits temporaires des engins pouvant gêner la faune et les populations riveraines proches.
	Perturbation du drainage	Modification locale des écoulements superficiels ou colmatage temporaire de petits drainages naturels.
	Mauvaise gestion des déchets	Risque d'abandon d'huiles usagées, de déchets domestiques ou d'emballages si aucune mesure de collecte et d'évacuation n'est mise en place.
Impacts sociaux – phase de travaux	Occupation temporaire des terres	Perte d'usage de petites superficies agricoles ou pastorales sur les zones de sondage et pistes d'accès.
	Perturbation des activités locales	Difficulté d'accès aux champs ou zones de pâturage pendant les travaux.
	Risques sanitaires et de sécurité	Accidents mineurs, cohabitation du personnel du projet avec les populations, risque de propagation de maladies transmissibles.
	Attentes sociales et tensions ponctuelles	Revendications liées à l'emploi local, à l'accès à l'eau ou à l'utilisation des pistes.
Impacts environnementaux et sociaux – phase de clôture	Remise en état des sites	Obligation de réhabilitation des plateformes et pistes pour restituer les terrains à leur usage initial.
	Résidus ou pollutions résiduelles	Risque de déchets oubliés, fuites d'huiles ou perturbation du sol si la remise en état est incomplète.
Effets positifs potentiels	Emplois temporaires et revenus locaux	Recrutement ponctuel de main-d'œuvre locale et petits services (transport, restauration, gardiennage).
	Amélioration des pistes	Entretien ou réhabilitation partielle des voies d'accès pouvant bénéficier aux communautés locales.

9 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente note de cadrage environnemental et social a permis d'identifier les principales caractéristiques du projet de sondages géologiques envisagé par la Société du Développement des Mines Internationales Henan-Chine / Guinée SAU, ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux associés à sa mise en œuvre.

Bien que les travaux projetés soient de nature temporaire et d'emprise limitée, ils sont susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux localisés, notamment sur le couvert végétal, les sols, les ressources en eau, les usages fonciers et les communautés riveraines.

Les éléments issus du présent cadrage constituent une base pour la définition de la portée, du contenu et des priorités de la future Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), dont les Termes de Référence seront élaborés conformément à la réglementation nationale en vigueur.



La réalisation de la NIES permettra d'approfondir l'analyse des impacts identifiés, d'évaluer leur importance et de définir les mesures de gestion environnementale et sociale appropriées en vue d'assurer la conformité du projet avec les exigences réglementaires de la République de Guinée.

10 ANNEXE

10.1 Photo de la réunion



10.2 Procès-verbal de la réunion

**PROJET DE SONDAGES MINIERES
PERMIS A/2025/006/DIGM/CPDM
PREFECTURE DE TELIMELE
Sous-préfecture de Konsotamy**

PROCES VERBAL DE REUNION D'INFORMATION

La société SDM, titulaire du permis minier A/2025/006/DIGM/CPDM va procéder à des sondages de reconnaissance dans la zone des villages de Bouli et Bondou-Assa.

Conformément aux normes guinéennes en matière d'étude d'impact, contenues de l'arrêté : A/2023/ 1595//MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023, la zone de ces sondages va faire l'objet d'une Notice d'impact environnemental et social.



Dans ce cadre, une réunion d'information des autorités s'est tenue le 05/11/2025 à 15^h30' h dans la Sous-préfecture de Konsotamy.

Les experts de la société SEES ont expliqué la teneur du projet et ont recueilli les observations des présents.



De cette réunion, il a été dressé le procès-verbal ci-joint.

Signature SEES et des autorités :



Le sous-préfet

Président de la Délégation Spéciale





Amadou Sidy Bah

Président de District



Représentant SEES

Kain JANSOKO

PROCES VERBAL DE REUNION D'INFORMATION

LISTE DES PRESENTS

N°	NOM	PRENOM	TELEPHONE	ACTIVITE/FONCTION	SIGNATURE
1	Edmara	Seydouba Manéah	626-08-35-36	Sous-Prefet	
2	Sylla	Dumar	625 47 73 05	Président Délégation spéciale	
3	Bah	Boubacar	621-58-10-66	DSPS	
4	Bah	Amadou Sidy	621-41-92-99	Président district	
5	Bah	El Thienne Madyou	620-05-27-90	Sage	
6	Barouy	Boubacar	626-29-16-38	Conseiller	